

Bruxelles, le 18.12.2020
COM(2020) 846 final

ANNEXES 1 to 2

ANNEXES

de la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

**Recommandations aux États membres en ce qui concerne leur plan stratégique pour la
politique agricole commune**

{SWD(2020) 367 final} - {SWD(2020) 368 final} - {SWD(2020) 369 final} -
{SWD(2020) 370 final} - {SWD(2020) 371 final} - {SWD(2020) 372 final} -
{SWD(2020) 373 final} - {SWD(2020) 374 final} - {SWD(2020) 375 final} -
{SWD(2020) 376 final} - {SWD(2020) 377 final} - {SWD(2020) 379 final} -
{SWD(2020) 384 final} - {SWD(2020) 385 final} - {SWD(2020) 386 final} -
{SWD(2020) 387 final} - {SWD(2020) 388 final} - {SWD(2020) 389 final} -
{SWD(2020) 390 final} - {SWD(2020) 391 final} - {SWD(2020) 392 final} -
{SWD(2020) 393 final} - {SWD(2020) 394 final} - {SWD(2020) 395 final} -
{SWD(2020) 396 final} - {SWD(2020) 397 final} - {SWD(2020) 398 final}

Annexe 1 – Valeurs de référence pour les objectifs quantifiés du pacte vert

Ambition du pacte vert	Pesticides		Antimicrobiens	Haut débit dans les zones rurales	Agriculture biologique	Particularités topographiques à haute diversité	Nutriments			
Objectif(s) pour 2030	Réduction de 50 % de l'utilisation globale de pesticides chimiques et des risques qui leur sont associés et de l'utilisation de pesticides plus dangereux		Réduction de 50 % des ventes d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et dans l'aquaculture	Accès à 100 % à l'internet à haut débit rapide dans les zones rurales d'ici à 2025	25 % des terres agricoles de l'Union sont cultivées en agriculture biologique	10 % des terres agricoles sont des particularités topographiques à haute diversité	Réduction de 50 % des pertes de nutriments en assurant une absence de détérioration de la fertilité des sols. Cela entraînera une baisse du recours aux engrais d'au moins 20 % d'ici à 2030.			
Indicateur	Indicateur de risques harmonisé 1 (HRII) ¹		Volumes de ventes de pesticides dont la substitution est envisagée ²	Ingrédient actif des agents antimicrobiens vétérinaires commercialisés principalement pour les animaux destinés à la production alimentaire, en mg par unité de correction de la population ³	Part des ménages ruraux ayant accès au haut débit de nouvelle génération (NGA) ⁴	Part de la superficie agricole utile consacrée à l'agriculture biologique ⁵	Part des terres agricoles qui sont des particularités topographiques à haute diversité ⁶	Bilan azoté brut en kilogrammes par hectare de surface agricole utile ⁷	Part des stations de surveillance des eaux souterraines qui enregistrent des concentrations en nitrates supérieures à 50 mg/L ⁸	Bilan de phosphore brut en kilogrammes par hectare de surface agricole utile ⁹
Année(s) de référence	Δ 2011-2013/2018	Moyenne 2015-2017	Moyenne 2015-2017	2018	2019	2018	2018/2015*	Moyenne 2012-2014**	Moyenne 2012-2015	Moyenne 2012-2014***
Valeur de référence EU-27	- 17 %	100 ¹⁰		118,3 ¹¹	56,4 %	8 %	4,6 %	46	13,3 %	1
Valeurs de référence par État membre										
BE	-28 %	100		113,1	97,5 %	6,6 %	1,4 %	138	15,9 %	6
BG	-17 %	100		119,6	28,4 %	2,6 %	4 %	23	18,7 %	-6
CZ	-39 %	100		57,0	64,2 %	14,8 %	0,8 %	76	11,6 %	-3
DK	-48 %	100		38,2	76,7 %	9,8 %	1,3 %	83	16,6 %	7
DE	-18 %	100		88,4	74,6 %	7,3 %	2,2 %	73	28,0 %	-2
EE	31 %	100		53,3	62,4 %	21 %	4,4 %	24	4,2 %	-7
IE	-31 %	100		46,0	89,8 %	2,6 %	1 %	38	0,0 %	20
EL	-41 %	100		90,9	40,1 %	9,3 %	3 %	55	15,5 %	0
ES	-22 %	100		219,2	58,7 %	9,3 %	13,2 %	34	21,5 %	4
FR	1 %	100		64,2	47,6 %	7,0 %	2 %	43	12,4 %	1

* Les données actuellement disponibles concernant les particularités topographiques à haute diversité sont la part de SAU en jachère, sur la base des données EUROSTAT 2018; et la part des éléments topographiques, sur la base de l'enquête LUCAS 2015 réalisée par Eurostat, élaboration de données par la DG AGRI – voir note de fin 6.

** L'ensemble de données disponible le plus récent Eurostat porte sur l'année 2014.

HR	-38 %	100		66,8	34,5 %	6,9 %	1,6 %	60	2,4 %	6
IT	-9 %	100		244	68,4 %	15,2 %	3,7 %	72	11,1 %	-2
CY	34 %	100		466,3	100 %	4,6 %	11,1 %	186	17,4 %	30
LV	40 %	100		36,1	81,7 %	14,5 %	16,8 %	27	2,0 %	2
LT	-14 %	100		33,1	28,7 %	8,1 %	3,3 %	28	1,5 %	3
LU	-38 %	100		33,6	92 %	4,4 %	0,2 %	127	15,0 %	4
HU	-16 %	100		180,6	77,7 %	3,9 %	3,3 %	35	7,1 %	-1
MT	-19 %	100		150,9	100 %	0,4 %	9,3 %	145	70,7 %	29
NL	-23 %	100		57,5	96,1 %	3,5 %	3,8 %	167	11,8 %	3
AT	29 %	100		50,1	68,4 %	24,1 %	2,1 %	38	8,1 %	1
PL	-22 %	100		167,4	32,6 %	3,3 %	2,3 %	48	5,6 %	2
PT	-34 %	100		186,6	69,4 %	5,9 %	7,6 %	42	17,9 %	4
RO	-52 %	100		82,7	53,4 %	2,4 %	3,4 %	7	15,6 %	-1
SI	9 %	100		43,2	62,2 %	10,0 %	0,2 %	56	11,6 %	4
SK	-16 %	100		49,3	45,3 %	9,9 %	1,9 %	33	12,8 %	-5
FI	44 %	100		18,7	9,1 %	13,1 %	16,5 %	47	0,5 %	4
SE	-44 %	100		12,5	40,9 %	20,3 %	7,1 %	32	0,9 %	-1

Annexe 2 – Évolution des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'agriculture et à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie dans l'UE

Objectif du pacte vert	Émissions de gaz à effet de serre								
Objectif de l'UE	Contribution à l'objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et à la neutralité climatique à l'horizon 2050								
Indicateur	Évolution des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture depuis 1990 et 2005		Émissions provenant de l'agriculture en millions de tonnes d'équivalent CO ₂ ¹²	dont			Émissions dues à la fermentation entérique par unité de ruminants en tonnes d'équivalents CO ₂ par unité de gros bétail ¹³	Émissions provenant de l'agriculture par unité de terres agricoles en tonnes d'équivalent CO ₂ par hectare de surface agricole utile ¹⁴	Émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie en millions de tonnes équivalent CO ₂ ¹⁵
Années / période				Δ 1990 / 2016-2018	Δ 2005 / 2016-2018	provenant de la fermentation entérique en millions de tonnes d'équivalent CO ₂ ¹⁶			
EU-27	-20,1 %	-0,1 %	396,8	173,1	153,1	56,3	2,7	2,5	-266,9
Situation par État membre									
BE	-18,2 %	-3,3 %	10,0	4,6	3,3	1,9	2,6	7,4	-1,0
BG	-47,7 %	26,1 %	6,5	1,5	4,2	0,6	2,3	1,3	-8,5
CZ	-44,4 %	6,9 %	8,8	3,0	4,5	1,0	2,8	2,5	-0,4
DK	-15,7 %	-1,6 %	11,1	3,7	4,2	2,9	3,3	4,2	5,7
DE	-17,6 %	1,8 %	65,4	25,5	26,0	9,5	2,8	3,9	-27,0
EE	-47,2 %	19,6 %	1,4	0,5	0,7	0,2	2,7	1,4	-2,1
IE	-0,2 %	4,4 %	19,6	11,4	5,7	2,0	2,0	4,4	4,3
EL	-22,7 %	-12,5 %	7,8	3,6	3,1	0,9	2,2	1,5	-3,2
ES	6,5 %	-3,7 %	39,5	17,5	12,3	8,6	2,8	1,6	-38,3
FR	-8,2 %	-2,3 %	75,6	34,7	32,5	6,3	2,4	2,6	-27,2
HR	-38,2 %	-17,1 %	2,7	1,0	1,1	0,6	2,6	1,8	-4,9
IT	-12,0 %	-4,7 %	30,5	14,2	8,5	5,7	2,6	2,4	-32,6
CY	4,3 %	-7,7 %	0,5	0,3	0,1	0,1	3,0	4,0	-0,3
LV	-52,4 %	14,5 %	2,7	0,9	1,6	0,2	2,5	1,4	0,0
LT	-50,6 %	5,4 %	4,4	1,5	2,4	0,4	2,6	1,5	-4,0
LU	-0,5 %	10,0 %	0,7	0,4	0,2	0,1	2,7	5,3	-0,4
HU	-28,7 %	16,0 %	7,1	2,0	3,7	1,1	2,7	1,3	-4,8
MT	-14,3 %	-13,6 %	0,1	0,0	0,0	0,0	2,5	5,7	0,0
NL	-25,6 %	1,7 %	18,7	8,6	5,4	4,6	2,7	10,3	5,0
AT	-9,8 %	4,3 %	7,3	4,1	2,1	1,0	2,9	2,7	-4,8
PL	-33,2 %	5,5 %	32,4	12,7	15,1	3,6	2,9	2,2	-34,7
PT	-5,8 %	0,6 %	6,7	3,4	2,2	0,9	2,5	1,9	-0,4
RO	-45,5 %	-8,1 %	19,4	10,9	5,8	2,1	4,1	1,4	-23,1
SI	-6,6 %	0,0 %	1,7	0,9	0,4	0,3	2,6	3,6	0,1

SK	-54,7 %	3,7 %	2,7	1,0	1,4	0,3	2,7	1,4	-6,3
FI	-11,6 %	1,3 %	6,6	2,1	3,6	0,7	3,2	2,9	-14,7
SE	-9,7 %	-2,1 %	6,9	3,0	3,2	0,6	2,7	2,3	-43,3

- ¹ Commission européenne *Indicateur de risques harmonisé pour les pesticides (HRI1) par catégorisation des substances actives* EUROSTAT [[AEI_HRI](#)]. Aux fins de l'objectif du pacte vert, l'indicateur sera réindexé de manière à fixer la période 2015-2017 comme période de référence.
- ² En raison des règles de confidentialité applicables aux données statistiques, la Commission ne peut pas publier les volumes de pesticides dangereux commercialisés dans chaque État membre. C'est pourquoi la colonne dédiée du tableau de l'annexe I est vide. Comme mentionné dans la stratégie «De la ferme à la table», la Commission s'est engagée à lancer une initiative visant à résoudre ces problèmes au moyen de la prochaine révision du règlement relatif aux statistiques sur les pesticides.
- ³ Agence européenne des médicaments, Surveillance européenne de la consommation d'antibiotiques à usage vétérinaire (ESVAC). *Ventes d'agents antimicrobiens vétérinaires dans 31 pays en 2018 – tendances entre 2010 et 2018, Dixième rapport de l'ESVAC*. [EMA/24309/2020](#)
- ⁴ Commission européenne *Indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI)* Indicateurs individuels DESI – 1b1 Couverture internet rapide à haut débit (NGA) [[desi_1b1_fbbc](#)]
- ⁵ Commission européenne *Indicateur de contexte de la PAC C.19 Superficie agricole cultivée en agriculture biologique*. Sur la base d'EUROSTAT [[org_cropar_h1](#)] en combinaison avec [[apro_cpsh1](#)] et [[org_cropar](#)].
- ⁶ Comme indiqué dans la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, les particularités topographiques à haute diversité sur une surface agricole incluent, entre autres, les bandes tampons, la mise en gel de surfaces en rotation culturale ou non, les haies, les arbres non productifs, les murs en pierre ou encore les mares. Les données utilisées dans le tableau pour définir la valeur de référence ne couvrent pas toutes les particularités topographiques à haute diversité. La Commission et l'Agence européenne pour l'environnement élaborent actuellement un indicateur plus solide dans le cadre de la PAC après 2020 afin de faire en sorte que tous les éléments définis dans la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 soient couverts. Les valeurs présentées proviennent de la direction générale de l'agriculture et du développement rural (sur la base des données EUROSTAT relatives à la mise en jachère [[apro_cpsh1](#)] et du Centre commun de recherche, sur la base de l'enquête LUCAS pour l'estimation des éléments du paysage) et devraient être examinées avec prudence en raison de réserves méthodologiques.
- ⁷ Commission européenne *Indicateur de contexte de la PAC C.40 Qualité de l'eau* Sur la base de données EUROSTAT [[aei_pr_gnb](#)]. La Commission lancera bientôt des initiatives visant à améliorer la fiabilité et l'exhaustivité de ces données.
- ⁸ Commission européenne *Rapport sur la mise en œuvre de la directive 91/676/CEE du Conseil concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, fondé sur les rapports des États membres pour la période 2012-2015* (en anglais) SWD(2018) 246 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52018SC0246&qid=1607348904997>
- ⁹ Commission européenne *Indicateur de contexte de la PAC C.40 Qualité de l'eau* Sur la base de données EUROSTAT [[aei_pr_gnb](#)]. La Commission lancera bientôt des initiatives visant à améliorer la fiabilité et l'exhaustivité de ces données.
- ¹⁰ L'objectif relatif aux pesticides fixé dans la stratégie «De la ferme à la table» «réduction de l'utilisation globale et des risques liés aux pesticides chimiques» de 50 % d'ici à 2030 est mesuré à l'aide de HRI1; niveau de référence: HRI1 (2015-2017) = 100 =>objectif 2030 = 50
- ¹¹ Objectif relatif à la résistance antimicrobienne fixé dans la stratégie «De la ferme à la table» «50 % des ventes totales d'antimicrobiens dans l'UE pour les animaux d'élevage et dans l'aquaculture» d'ici à 2030, comparé à la valeur de référence de l'UE en 2018 (données du 10^e rapport ESVAC), ce qui aboutit à un objectif de valeur moyenne globale de 59,2 mg/PCU
- ¹² Commission européenne *Indicateur de contexte de la PAC C.45 Émissions provenant de l'agriculture* Basé sur les données EUROSTAT [[env_air_gge](#)], source originale Agence européenne pour l'environnement (UNFCC_v22)
- ¹³ Commission européenne Basé sur les données EUROSTAT [[env_air_gge](#)] et [[ef_lsk_main](#)]
- ¹⁴ Commission européenne Basé sur les données EUROSTAT [[env_air_gge](#)] et [[apro_cpsh1](#)]
- ¹⁵ Commission européenne *Indicateur de contexte de la PAC C.45 Émissions provenant de l'agriculture* Basé sur les données EUROSTAT [[env_air_gge](#)], source originale Agence européenne pour l'environnement (UNFCC_v22)

-
- ¹⁶ Commission européenne *Indicateur de contexte de la PAC C.45 Émissions provenant de l'agriculture* Basé sur les données EUROSTAT [[env air gge](#)], source originale
Agence européenne pour l'environnement (UNFCC_v22)
- ¹⁷ Commission européenne *Indicateur de contexte de la PAC C.45 Émissions provenant de l'agriculture* Basé sur les données EUROSTAT [[env air gge](#)], source originale
Agence européenne pour l'environnement (UNFCC_v22)
- ¹⁸ Commission européenne *Indicateur de contexte de la PAC C.45 Émissions provenant de l'agriculture* Basé sur les données EUROSTAT [[env air gge](#)], source originale
Agence européenne pour l'environnement (UNFCC_v22)